

ANNUAIRE D'AFRIQUE DU NORD 1967

(Mutations culturelles et coopération technique)

Désormais comparable aux grandes publications similaires françaises et anglo-saxonnes par la qualité de sa présentation et de son contenu, *l'Annuaire d'Afrique du Nord* poursuit une voie et une tradition qui lui sont propres.

Nous retrouvons les rubriques habituelles, qui visent à différencier des études théoriques sur des sujets d'actualité, des chroniques, politiques, diplomatiques, économiques, sociales, culturelles, et scientifiques, une chronologie fort détaillée pour les quatre pays d'Afrique du Nord, des documents et enfin une bibliographie. Les innovations apportées en 1966 et tendant à permettre à la fois d'étendre le domaine d'analyse aux publications en langue arabe et de favoriser une meilleure utilisation des rubriques en les liant les unes aux autres, ont été maintenues et portent déjà leurs fruits. Les cloisonnements anciens et les phénomènes de double emploi ont donc disparu pour le grand profit du lecteur.

! **

Le thème central retenu pour la partie « Etudes » tourne autour de « Mutations culturelles et coopération technique ». Le responsable de l'ensemble, Ch. DEBBASCH, pose d'abord les problèmes propres à la coopération. En deux pages, il définit les conditions pour que le mot même de coopération prenne son véritable sens, à savoir l'égalité juridique entre les Etats économiquement inégaux. Cette égalité de droit ne saurait être altérée par les rapports de supérieur à inférieur, de dominant à dominé, qu'implique en général toute aide.

Elle ne doit pas entraîner un nouveau colonialisme aux formes plus subtiles mais non moins dangereuses. La tâche des intermédiaires qui vivent cette aide, c'est-à-dire les coopérants, s'avère plus lourde que la plupart des intéressés ne l'imaginent. Qu'ils n'acceptent pas d'assumer un rôle que l'ancien colonisateur veut quelquefois leur faire jouer, tout en cherchant à remplir au mieux la fonction provisoire qui leur est impartie, telle est la recommandation implicite de l'auteur. Celui-ci place peut-être trop directement l'enquête dans une optique moralisante le terme de *devoir* revient sans cesse. On ne saurait lui reprocher cependant de ne pas situer le débat à un niveau élevé.

Le R.P. SANSON, à sa suite, envisage les « motivations de la personnalité algérienne en ce temps de décolonisation ». En un de ces textes forts courts, aux formules brèves, dont il est coutumier, l'auteur part de la double personnalité du peuple algérien, objective donc réelle, concrète, et en même temps subjective, c'est à dire en formation, « en fonction de la lecture qu'il fait de soi ». Et cette lecture a changé. Elle dépend du passé redynamisé, rendu à son rôle d'Histoire, de source, d'origine. La tradition ancestrale s'enrichit désormais du fait d'armes révolutionnaire conduisant à la libération nationale. Elle dépend aussi de l'avenir imaginé, mythifié peut-être. Ce futur ne va pas sans contradictions avec l'autrefois. Comment construire un socialisme qui devra un minimum au marxisme en respectant les valeurs religieuses ? Comme tenir compte du fait colonial sans en garder les stigmates ? Le Présent, l'Algérien l'utilise à franchir ces obstacles, non sans hésitation ni réflexion. Il lui sert aussi à définir sa spécificité et ses moyens, à se poser comme responsable de son propre destin.

Le Tunisien vit une situation et des difficultés un peu différentes. Le R.P. LELONG nous montre en quoi il se revivifie au contact des normes traditionnelles ; une culture française moins omnipotente lui laissait au départ plus de marge. Aussi se trouvait-il plus à même de faire la synthèse entre l'apport occidental et le fonds oriental, entre l'Europe et le monde arabe. Favoriser un enseignement général en arabe tout en permettant de poursuivre celui du français, continuer à s'ouvrir aux cultures étrangères en développant la leur, tel est le but des Tunisiens voulant être à la fois eux-mêmes et au cœur du mouvement universel. L'essentiel de l'article consiste en une démonstration des efforts accomplis pour y parvenir. Une véritable culture tunisienne qui tienne compte de l'héritage arabo-musulman et des impératifs du XX^e siècle s'élabore ainsi à travers un lent processus de maturation.

L'auteur, qui s'appuie sur des faits précis et significatifs, en tire des conclusions optimistes. Nous les partagerions volontiers si certains détails ne nous retenaient. Par exemple, le conflit qu'il évoque à propos du bilinguisme entre deux minorités, l'une occidentalisée et volontiers technocratique et l'autre attachée aux valeurs traditionnelles, n'est pas sans conséquences au niveau politique ni sans effets sur les masses populaires. Le système d'éducation qui tend à faire de l'arabe littéraire (mais « adapté au monde moderne » dit Michel LELONG) la seule langue, à plus ou moins longue échéance, ne risque-t-il pas, en attendant, de multiplier les difficultés en favorisant les phénomènes de bilinguisme ou trilinguisme (arabe « tunisien », arabe littéraire, français). Toute une génération d'élèves et de lycéens n'ayant en fin de compte reçu qu'une formation disparate risque fort d'en être la victime et avec elle l'enseignement de masse pour lequel

s'était prononcée la Tunisie indépendante (1). N. SHRAIEB nous fournit des chiffres et pourcentages qui prouvent que toute réforme de l'enseignement, toute réorganisation des structures du secondaire et du supérieur ne vont pas sans complications ni heurts. L'unification de l'enseignement, défendue par MM. Mahmoud MESSADI et Ahmed BEN SALAH, implique non seulement un changement des matières enseignées, du véhicule linguistique employé mais aussi du contenu des enseignements et des méthodes employées et entraîne donc la formation préalable d'un nombre croissant d'enseignants. La démocratisation est à ce prix. Les exemples cités, les travaux des commissions spécialisées, les réunions du gouvernement et du Parti prouvent que la Tunisie en est consciente et qu'elle y consacre une grande part de son énergie.

Les articles de B. ETIENNE et CH. SOURIAU n'analysent plus les transformations d'ordre culturel dans un pays donné mais tentent une synthèse pour l'ensemble maghrébin.

Pour B. ETIENNE, la coopération culturelle franco-maghrébine est une nécessité. Il n'en mésestime point les dangers et n'en idéalise pas les fins. Les dialogues entre la France et les nouveaux Etats ne sont ni le fruit de l'improvisation ni celui du hasard. Les bons sentiments n'y ont que faire et il faut rendre grâce à l'auteur de l'avoir annoncé d'emblée. C'est donc d'abord en juriste qu'il analyse les cadres de cette aide, aussi différenciée que les pays auxquels elle s'adresse. Il présente ensuite les moyens et méthodes mis en œuvre par la France et tente enfin de dresser un bilan. C'est sans doute à ce niveau que l'observation et les conclusions s'avèrent les plus percutantes.

Les résultats sont appréciés en fonction et des Etats le cas algérien est alors heureusement disjoint et des buts officiellement poursuivis. Aussi, la coopération n'étant pas une solution en soi, les problèmes naissent-ils au fur et à mesure de son déroulement. Les Etats qui réclamaient au départ un encadrement massif à tous les niveaux recherchent peu à peu une certaine qualité, à un niveau de plus en plus élevé. Ils préfèrent désormais une forme d'assistance qui permette non plus de combler des vides mais de former des cadres. A la fonction de remplacement initiale succède une fonction de formation. La tâche du coopérant s'en trouve précisée et en même temps limitée dans le temps. Puisqu'il est appelé à préparer des cadres qui bientôt le remplaceront dans sa propre tâche. Les pays du Maghreb recherchent

(1) Cf. le plan décennal de scolarisation de 1959. Curieusement établi en dehors de toute autre préoccupation (le plan décennal de développement économique et social ne verra le jour qu'en 1962), il ne fut rattaché à un programme d'ensemble qu'à cette même date, sans que ses prévisions aient pu être réalisées. De plus, à l'image de l'Algérie, tout programme de scolarisation intégrale dépend des données démographiques et le taux des enfants à scolariser augmente à tel point qu'il faut constamment revoir les délais donc repousser les échéances.

aussi une forme de coopération possédant trois qualités dominantes : de coût peu élevé, ne perturbant pas l'arabisation progressive de l'enseignement, détachée du contexte politique, c'est à dire ne pouvant servir d'instrument de pression à l'ex-puissance coloniale lors de négociations de type purement politique ou économique. Si la coopération est appelée à se prolonger au delà des limites préalablement fixées, ce triple but ne sera point atteint sans mal.

Ici aussi, tableaux comparés, chiffres et graphiques détaillés nous auront permis d'avoir sous les yeux en ensemble de données contrètes directement utilisables. Un « Aperçu sur la coopération technique française en Afrique du Nord depuis l'indépendance » rédigé par V. MICHEL et J.J. REGNIER complètent la documentation concernant les structures administratives, les textes des principaux accords et un premier inventaire statistique.

Ce même souci quantitatif, nous le retrouvons dans le texte de Ch. SOURIAU sur « Mutations culturelles et publications maghrébines » Madame SOURIAU a établi, par toute une gamme de graphiques, l'évolution des diverses publications au Maghreb, tant françaises qu'arabes, antérieures et postérieures aux indépendances. Elle a regroupé ses découvertes en des tableaux comparatifs. Ainsi apparaît clairement l'évolution des publications en Algérie, Libye, Maroc et Tunisie. L'analyse qualitative, qui permettrait de rattacher cette étude au thème général, reste à faire. Le lecteur pourra la tenter à partir des matériaux offerts. Sinon il pourra se reporter à la thèse que l'auteur soutint cette même année 1967 sur *la presse maghrébine*.

!*
**

A propos de cette partie, quelques regrets.

Le premier, que le Maroc et la Libye fassent figure de parents pauvres et n'apparaissent que dans les articles généraux, ce qui au regard des 70 pages consacrées à la Tunisie peut sembler faible. Il en découle une impossible comparaison digne de ce nom. Les chiffres et tableaux, fort bien venus, de l'enseignement en Tunisie, auraient pris plus de valeur confrontés aux donnés marocaines et algériennes. Une expérience de coopération nous est livrée à travers un cas purement algérois et valable pour le seul enseignement supérieur. Ne pouvait-on la rapprocher d'autres, vécues à Tunis, Rabat ou dans une ville de l'intérieur, dans le primaire ou le secondaire ?

Second regret, que les rédacteurs n'aient pas réussi à déterminer une véritable problématique d'ensemble des changements culturels et de la coopération, de leurs causes et de leurs effets. Les articles tentent plus de faire le tour des questions en se les répartissant qu'à approfondir. Par moment, on se prend à se demander si le titre général n'a pas été élaboré après coup, pour regrouper des contributions faussement complémentaires. La qualité des textes, il

est vrai, rachète cette impression. Mais n'existait-il pas un axe de recherche qui eut facilité l'approche, l'observation et l'explication ? Ne pouvait-on centrer la recherche sur les fondements d'ordre économique de ces *mutations culturelles* sur les liens entre développement de l'enseignement et développement économique (1), ou comparer les formes connues de la coopération dans les Etats du Maghreb ?

Le langage par exemple est évoqué par chaque auteur mais non comme phénomène central. Or, ce langage fut avant tout imposé, avec plus ou moins de succès, aux individus et dans les protectorats mais pleinement aux structures, rouages et mécanismes, c'est à dire aux institutions au sens large, et aux « département » algériens plus qu'à tout autre territoire. Sans lui, sans sa domination, qui en fit le canal obligé de toute promotion, la coopération culturelle aurait-elle sa raison d'être et son étendue actuelle ? Or le français a été l'instrument d'un formidable tour de passe-passe, qui a consisté à présenter au colonisé une porte de sortie l'assimilation, donc la ressemblance et l'égalité, n'était-elle point derrière ? toute théorique et idéale, que les réalités (disparités économiques, sociales, raciales savamment entretenues) l'empêchèrent d'atteindre jamais. La francisation fut la grande illusion, répandue au besoin par les hommes que la France forma elle-même au cœur de la population colonisée. Les instituteurs arabes et kabyles de l'Ecole Normale de la Bouzaréah au début de ce siècle, en portent témoignage pour l'Algérie.

Après avoir été dépossédé de ses modes d'expression, de ses valeurs et croyances, donc de lui-même, parce que le colonisateur lui retirait son propre ensemble de signes et d'échanges au profit d'une langue véhiculaire importée, le colonisé n'avait plus d'autre choix hors le refus absolu, donc la mise à l'écart, ou l'intégration à un autre univers. Qu'il ait souvent hésité prouve bien que sa propre culture conservait sa puissance.

Le ressourcement tant chanté après les indépendances ne pouvait aboutir à un simple retour aux valeurs de l'Islam, de l'arabo-islamisme, de la langue arabe. Il devait, lui aussi, tenir compte de la colonisation et des nouvelles forces qu'elle avait implantées. Il fallait que l'Algérie, la plus marquée, assimile un siècle d'efforts dépersonnalisants. Quelle que soit l'orientation choisie, la volonté d'arabiser au plus tôt, de se doter d'une industrie lourde ou de transformation, le poids du passé immédiat ne pouvait être oublié. La langue française, qui avait joué un rôle déterminant dans le processus de dépossession, devenait soudain

(1) N. SHRAIEB touche pourtant du doigt, en conclusion, un problème majeur lorsqu'il se demande : « ... si l'évolution économique du pays permettra à l'enseignement de se développer de façon normale pour lui fournir les cadres nécessaires dont il a besoin ou si dans le cas contraire, la situation économique empêchera l'enseignement de se développer selon les plans établis et par conséquent de limiter le nombre des cadres », p. 112.

un moyen de promotion, de libération totale. Car on ne pouvait la supprimer du jour au lendemain et elle restait le véhicule privilégié de la technicité. D'où les prévisions à court et moyen terme pour continuer à utiliser les structures mises en place par le colonisateur ; d'où l'appel à des techniciens de la culture et de l'économie, amenés à poursuivre en français et pendant longtemps encore un enseignement que l'on voudrait arabe et national. Le but ultime n'en demeure pas moins une véritable indépendance vécue.

C'est ici que les recommandations de Ch. DEBBASCH reprennent tout leur sens. On peut même prendre parti plus franchement et dire que sous peine de jouer le rôle de néo-colonisateur, le coopérant doit bel et bien être un instrument au service des nouveaux Etats et non de son propre Etat. Il doit aider avant tout au passage, au décollage, à l'accession à la liberté du pays où il se trouve ; non permettre, au nom d'une culture mythiquement supérieure, la persistance des phénomènes de domination, sinon d'exploitation.

Troisième regret à formuler : que l'on n'ait demandé à aucun auteur maghrébin (hors N. SHRAIEB pour la Tunisie) de rédiger les articles essentiels. Ne prenons qu'un cas marginal : à la contribution de J.-P. COLIN sur l'expérience de la Faculté de Droit d'Alger que n'a-t-on accolé l'appréciation d'un enseignant algérien de la même faculté ! Nous aurions possédé des points de vue des principaux intéressés, qui auraient favorisé une réflexion en profondeur.

Nous regretterons enfin que les deux derniers articles, par ailleurs fort intéressants, n'aient aucun rapport direct avec le thème général. Les travaux de W. ZARTMAN portant sur « L'armée dans la politique algérienne » et d'Y. MARTIN sur « Les débuts du syndicalisme en Libye » semble ainsi ajoutés artificiellement ou par erreur. Sans doute méritaient-ils une meilleure mise en valeur. Les problèmes évoqués par l'un et l'autre, la montée de forces politiques de caractère non institutionnel, l'armée et les syndicats, pouvaient fort bien servir de thème à une autre étude. Peut-être *l'Annuaire d'Afrique du Nord* nous la livrera-t-il au cours des prochaines années.

Jean-Claude VATIN.

ANNUAIRE D'AFRIQUE DU NORD 1968

(Les élites maghrébines et la bureaucratie)

La version 1968 de l'*Annuaire* ne varie guère de celles qui l'ont précédée. Signalons toutefois que le Centre de Recherches de l'Afrique Méditerranéenne (C.R.A.M.) d'Aix en Provence s'est scindé en deux unités distinctes, sous forme de laboratoires associés au Centre National de la Recherche Scientifique français. L'*Annuaire* est donc désormais publié par le Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes (C.R.E.S.M.), nouveau nom pour le laboratoire propre aux sciences sociales.

Autre élément à noter, au comité de rédaction qui comprend deux membres supplémentaires, par rapport à 1967, figurent un chercheur, B. ETIENNE, (attaché de recherche au C.N.R.S.) et un non-alinois, en la personne de J. LECA, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Grenoble, et qui signe d'ailleurs un article fort intéressant sur lequel nous reviendrons. L'entrée de ces deux personnalités, laisse bien augurer d'une double ouverture. Au plan scientifique, elle marque la volonté d'associer des recherches à une entreprise dirigée jusqu'ici par des universitaires. L'ouverture géographique en direction d'autres universités démontre que la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence ne cherche pas à détenir le monopole de l'étude des pays maghrébins.

*
**

Une première rubrique « Etudes » porte, comme la tendance l'indiquait déjà depuis quelques livraisons, sur un sujet unique : « Pouvoir et administration au Maghreb » ; avec comme sous-titre : « Etude sur les élites maghrébines ». C'est l'aboutissement d'un système de présentation beaucoup plus rationnel, qui satisfait mieux l'utilisateur que le rapprochement hétéroclite d'articles touchant de multiples disciplines. Le centre d'intérêt choisi a aussi l'avantage de pouvoir confronter les analyses de la science et du droit administratifs, de la sociologie et de la science politique. Les critiques que nous formulions dans la présente revue (*Revue algérienne*, n° 2-1968), ne sont donc plus de mise. La seule restriction que l'on puisse formuler tient au déséquilibre durable en faveur d'une approche toujours à dominante juridique.

Cette enquête sur les élites maghrébines et la bureaucratie était nécessaire. Beaucoup l'espéraient, sans trop y croire. Elle vient donc en son temps. Comment des pays, devenus indépendants, marqués

par et héritiers de tout un appareil d'encadrement et de contrôle de type centralisateur, allaient-ils réagir, s'organiser, se gouverner ? Quelles différences surgissaient entre les séquelles d'un mode d'administration directe et les modes particuliers au protectorat ? Quels individus allaient être appelés à assumer les diverses fonctions des nouveaux Etats ? Selon quels critères, techniques ou politiques, choisirait-on et qui installerait-on et à quel poste ? Quels rapports s'établiraient entre bureaucrates et hommes des partis ? En quoi les modèles administratifs et culturels français, ajoutés à l'emploi de la langue du colonisateur, avaient-ils marqué les structures et les hommes ? L'Etat, autrefois produit et instrument de la domination coloniale, pouvait-il apparaître comme le centre imposé de toute transformation, de toute mise en valeur ? Les forces politiques institutionnalisées et les institutions médiatrices de la nouvelle souveraineté populaire, pourraient-elles se faire entendre, sous le carcan d'une administration trop lourde et contraignante ? Où se situerait le pouvoir et d'où viendrait la légitimité ? L'appartenance partisane l'emporterait-elle sur l'appartenance étatique ? Qu'est-ce qui domine en réalité : les politiques et l'idéologie ou les bureaux et le droit ou encore les experts et la technique ? Qui définit les options et qui en assure la réalisation ?

Toutes ces questions, entre autres, se sont posées entre 1958 et 1962. Elles se posent toujours. Tentent d'y répondre dans *l'Annuaire* les articles suivants : a) pour l'Algérie ; « Parti et Etat » (J. LECA) et « Parti et administration » (A. REMILI) ; b) pour le Maroc, « Thèmes et vocabulaire de la propagande des élites politiques » (O. MARAIS et J. WATERBURY), « Note descriptive sur les élites administratives et économiques » (A. KHATIBI), et « Le rôle du ministère de l'intérieur et sa place au sein de l'administration » (M. ROUSSET) ; c) pour la Tunisie, « Origines géographiques et sociales des cadres de l'administration économique, des offices et sociétés nationales » (L. BEN SALEM), « L'élite administrative et la paysannerie » (A. ZGHAL), « L'administration dans le système politique » (R.E. GERMANN), et « L'organisation administrative depuis l'indépendance » (M. MA-BROUK).

De ces quelques 150 pages, il ressort que pour les trois pays considérés - l'analyse du cas libyen eut été intéressante mais sans doute complexe - d'une part que l'administration est bel et bien un canal de la sélection des élites, d'autre part, que le pouvoir politique dépend plus largement de la place occupée dans la hiérarchie étatique que dans l'appareil politique, enfin que le « phénomène bureaucratique », décrit par M. CROZIER n'est pas l'apanage des seuls Etats industrialisés. (1)

(1) On en voudra pour preuve, parmi tant d'autres, ces définitions données par un journaliste du *Moudjahid* - 11 juin 1968 - intitulé « La bureaucratie et sa propriété personnelle » :

La « bureaucratie » est, sans doute, l'ennemi intérieur le plus fréquemment vilipendé par notre peuple, et aussi, non moins certainement, le plus méconnu.

Faisant suite traditionnellement à cette partie « Etudes », nous trouvons des « chroniques », toujours aussi précises et claires, chroniques politique, diplomatique, sociale et culturelle, et économique. Assez curieusement, les chroniques scientifiques continuent à figurer après la partie « chonologie » et la partie « documents », qui l'une et l'autre atteignent deux cents pages.

« D'un point de vue analytique général, l'expression première de la bureaucratie est le fait de considérer un quelconque poste ou office comme une « propriété personnelle » ou comme le « cadeau » d'un homme ou d'un organe supérieur, en tant que « chose due », voire « récompense » de services rendus. Idéologiquement, c'est une illustration de la mentalité féodale ou bourgeoise des systèmes d'exploitation, et plus précisément en Algérie, une survivance des idées révolues de l'époque colonialiste, lorsque les postes étaient distribués à des « hommes sûrs », non pas pour servir le peuple, mais pour au contraire le maintenir étroitement serré dans le carcan de l'oppression. Il est donc clair que la bureaucratie est totalement incompatible avec un pouvoir révolutionnaire, qui s'appuie exclusivement sur les masses populaires et n'a pour seul objectif que la promotion et le bien-être du peuple. C'est dire que le bureaucrate est un élément étranger à notre système politique, un élément nuisible qu'il convient d'extirper. Mais pour le combattre efficacement, il y a nécessité d'en bien connaître les diverses expressions.

« Mépris du peuple, auquel « on ne doit rien » et servilité envers le supérieur : telles sont les caractéristiques premières du bureaucrate...

« On peut facilement s'imaginer les conséquences nuisibles d'une telle attitude, les difficultés considérables qu'elle suscite dans la marche de la Révolution. En premier lieu, aussi bien dans l'administration que dans le Parti et tous domaines, la bureaucratie conduit à créer un barrage, voire une désunion, entre la base populaire et la direction révolutionnaire. Elle constitue un facteur essentiel de démobilisation des masses qui sont rebutées, refoulées par les expressions bureaucratiques auxquelles elles se heurtent. Dans le Parti notamment, un cadre bureaucrate est particulièrement nocif...

« Il est donc primordial pour la marche de la Révolution de parvenir à éliminer totalement la bureaucratie. Même si la ligne générale est correcte, le succès ne peut en effet être garanti que par une méthode de travail politique adéquate, indispensable pour l'application juste des directives. La « maladie » étant d'origine idéologique, c'est naturellement par une éducation idéologique renforcée que l'on pourra réellement la guérir...

« Education idéologique, sélection des cadres, renforcement de la direction collégiale, de la critique et l'autocritique à tous les niveaux : tels sont donc, à première vue, les impératifs à suivre pour parvenir à la liquidation de la bureaucratie. En fait, il s'agit là, évidemment, d'une œuvre de longue haleine. Mais, pour le triomphe de la Révolution, il est indispensable que la tâche soit menée à bien, que tous les militants œuvrent en ce sens. Car c'est aussi en fonction de notre réussite dans ce domaine que nous pourrions espérer le succès dans l'œuvre d'édification socialiste ».

Cette mise au point annuelle du domaine scientifique démontre chaque fois mieux son bien fondé. Il s'avère en effet essentiel pour tout chercheur de savoir quels colloques, congrès et séminaires se sont tenus au cours d'une année, quels ont été les thèmes abordés les communications prononcées, les conclusions tirées et les recommandations prescrites. Peut-être pourrait-on suggérer que certaines des interventions-clés, non susceptibles de publication puissent y trouver leur place, sous forme résumée. Pour prendre un exemple fort limité, l'apport de Mostéfa LACHERAF au 1^{er} Colloque culturel national d'Alger (31 mai - 3 juin 1968), qui parut dans *El Moudjahid* sous forme discontinue (N° des 4, 7, 9-10 et 11 juin 1968) aurait sans doute mérité, en raison de sa qualité et de la manière de poser les vrais problèmes, quelques paragraphes. Mais il est vrai que l'Annuaire est déjà si épais !

La liste progressivement complétée des centres de recherche intéressant le Maghreb, entamée en 1965, comprend cette année les principaux établissements de cette catégorie situés en Amérique du Nord. Quant on sait l'effort, récent mais de taille, accompli au Canada mais surtout aux Etats-Unis, pour une meilleure connaissance de l'Afrique du Nord, un tel recensement n'est pas inutile. Les « Etudes de linguistique berbère » donnent lieu au même type de mise au point. De même que le relevé des journaux arabes ainsi que des revues et périodiques en langue européenne de la bibliothèque du C.R.E.S.M. Si sous cette même rubrique figure une présentation des « tendances actuelles de la peinture au Maroc », qui n'y a guère sa place *a priori*, c'est sans doute que, là encore, il conviendrait d'ajouter une chronique artistique ou proprement culturelle établissant un bilan des œuvres littéraires, cinématographiques, théâtrales, picturales et autres des quatre pays. Toute production culturelle n'est-elle pas le fruit d'une société, donc d'un passé, d'influence, d'un mode de production, de formes d'organisation et de genres de vie déterminés ?

La chronique bibliographique, enfin, se divise en trois parties, désormais consacrées. La première, critique, se présente sous forme de résumés touchant une trentaine d'ouvrages. Le principal de la production historique, sociologique, économique et politique y est répertorié. Mais, si l'essentiel y apparaît, certains titres étonnent. R. LE TOURNEAU résume remarquablement le non moins remarquable ouvrage de Ch.-R. AGERON sur *Les Algériens musulmans et la France*. Il présente ensuite deux ouvrages, en quelques lignes, dont il reconnaît lui-même l'absence totale de valeur scientifique. Sans doute est-ce pour nous mettre en garde contre leurs faiblesses. Pourquoi ne pas tenter plutôt de rendre compte d'écrits plus engagés tels ces plaidoyers des acteurs directs de la guerre d'Algérie, ou des versions réinterprétatives que nous donnent du passé immédiat des hommes comme les ex-généraux CHALLE et JOUHAUD, voire de P. LAFFONT ? Pourquoi ne rien dire des tentatives romancées, et diversement appréciées par ailleurs, d'Yves COURRIERE, ou de Jules ROY dont les deux premiers volumes de la saga « Les chevaux du soleil » ont paru au cours de cette même année 1968 ? De même, la thèse de W. QUANDT sur l'élite

politique algérienne (*The Algerian political elite, 1954-1967*, Massachusetts institute of technology, 1968) aurait-elle mérité un rapport critique, sans attendre sa parution en librairie, car elle aborde les problèmes traités dans la première partie de *l'Annuaire* et sur lesquels nous aimerions maintenant revenir.

*
**

L'Annuaire 1968 s'ouvre, en effet, sur un ensemble d'études relatives aux élites maghrébines au pouvoir, et à l'administration au Maghreb. Introduites par CH. DEBBASCH, ses études sont signées d'auteurs déjà mentionnés. Il est bien difficile de toutes les présenter ici et sans chercher autrement à légitimer l'arbitrage de notre choix, nous nous arrêterons principalement aux contributions portant sur la réalité algérienne, celle de M. LECA et de M. REMILI, et à la contribution de M. ZGHAL dont la réflexion sur les rapports de l'élite administrative et la paysannerie tunisienne est de nature à stimuler et enrichir une réflexion du même type sur la réalité algérienne.

M. J. LECA (1) se propose de rechercher qui, de l'Etat algérien ou du Parti, « présente le plus grand degré de légitimité dans l'opinion ». En fait, derrière cette interrogation s'en cache une autre : celle du sens et du contenu à donner à la théorie du gouvernement par le parti dont MM. LECA et REMILI s'accordent à reconnaître qu'elle est loin de traduire la pratique politique de l'Algérie d'aujourd'hui. « Les grands débats économiques, écrit M. REMILI, n'ont pas, le plus souvent, été portés au niveau du Parti mais du Gouvernement et de l'administration (2) ». De même, J. LECA, étudiant l'activité du parti dans les fonctions que celui-ci devrait remplir d'après le modèle officiel de ses rapports avec l'Etat, écrit : « L'innovation devenant le fait de l'Etat et de ses élites intermédiaires, les élites partisans jouent quelquefois un rôle de frein plutôt que d'animation » (3).

Les explications immédiates convergent : manque de cadres, insuffisance de la formation idéologique et de la coordination entre les deux institutions. S'efforçant de chercher derrière ces explications partielles, une explication en profondeur, J. LECA suggère cette proposition : « la faiblesse du parti tient dans une large mesure à ce qui a fait sa force passée : son caractère de représentant dans la lutte du peuple uni contre l'aliénation coloniale. Aux exigences dont il était porteur (libération du sol, autonomie nationale, édification d'une économie répartissant également les richesses), seul l'Etat peut répondre

(1) - LECA (J.) « Parti et Etat en Algérie », *A.A.N.*, 1968, p. 13-42.

(2) - REMILI (A.) - « Parti et Administration en Algérie », *A.A.N.*, 1968, p. 74.

(3) LECA (J), article cité, p. 35.

dans la phase présente » (1). On peut contester ici l'emploi du concept d'aliénation mais la proposition mérite d'être retenue ; elle s'éclaire par cette autre : « La société algérienne attend de l'Etat national tout ce que l'Etat colonial lui a refusé (2) ». Ce faisant, J. LECA en appelle à une explication de type historique et social où nous le suivons bien volontiers.

J. LECA, en effet, souligne d'abord que l'Etat a réussi à satisfaire en partie deux types d'exigences socialement et historiquement fondamentales : la dispense de l'instruction et la création d'emplois. Le relatif échec de l'Etat dans le secteur rural n'a pas mis en cause la stabilité politique, ni le loyalisme dû à l'Etat car « la marginalité politique du monde rural ne le porte pas à dessiner les clivages d'une nouvelle politisation (3) ». Se référant notamment aux travaux de J. LIZOT (4), il souligne combien le cas échéant, le mécontentement se manifeste essentiellement par le retour à des loyalismes personnels, familiaux voir géographiques, bref traditionnels. Il resterait, certes, à s'interroger sur ce qui fait que ces loyalismes demeurent. De même, s'il est vrai que le Parti, dans la lutte de Libération Nationale, a contribué à éduquer la spontanéité et, partant les besoins de la société algérienne de telle sorte qu'ils ne pouvaient être satisfaits que par l'Etat national, il reste encore à expliquer pourquoi le parti n'a su ou pu transformer l'activité spontanée des masses en une autre attente que de l'attente d'une *réparation* (5). Et certes, l'hypothèse avancée à titre principal par J. LECA suggère une partie de la réponse, mais elle n'épuise pas la question. Il ne suffit pas, en effet, d'invoquer le caractère frontal du parti pour définir les limites objectives de la conscience politique qu'il exprime, en tant qu'idéal d'organisation, et « éduque », en tant que direction politique. Et ce n'est pas un hasard si J. LECA est conduit à entreprendre une analyse très enrichissante des *élites* partisans et politiques.

Poursuivie et approfondie, une telle analyse ouvre de grandes perspectives. En isolant le groupe qui dans le Front original, était le moins avancé socialement (6), c'est-à-dire le plus prisonnier des structures de domination, on devrait pouvoir, en effet, déterminer le programme minimum sur la base duquel la coalition entre les groupes

(1) Ibid, p. 36

(2) - Ibid, p. 37.

(3) - Ibid, p. 39.

(4) - LIZOT (J.) *Métidja Etude d'un village de l'Ouarsenis*, thèse, Ecole pratique des Hautes Etudes, 1967, ronéo, p. 286.

(5) - J. LECA parle des « frustrations » de la société algérienne. Ce faisant il reprend un vocabulaire utilisé par la Charte d'Alger : cf. particulièrement le paragraphe de la charte consacré aux « Problèmes de la transition et tâches d'édification », et plus spécialement à l'agriculture et à la Réforme agraire.

(6) Pour reprendre une formulation chère à Lucien GOLDMANN.

sociaux voire les classes sociales s'est faite contre la domination coloniale, sur la base duquel le modèle officiel les rapports Parti-Etat s'est initialement constitué et s'est historiquement constitué le Parti en tant qu'idéal d'organisation sociale. Un second moment de l'analyse permettrait de définir ensuite comment cet *idéal* s'est modifié, comment il s'est *réalisé* dans l'organisation étatique par l'avènement de rapports de domination, voire par l'émergence d'un groupe social dominant. Mais une telle analyse ne suppose-t-elle pas un renversement des perspectives initiales du travail définies par J. LECA ? Elle suppose, en fin de compte, que l'on considère d'abord, la sélection et la détermination des valeurs fondamentales de la société comme l'expression de rapports sociaux, pour, ensuite, entreprendre l'examen de la fonction idéologique du Parti, considéré comme idéal d'organisation sociale d'un groupe ou de groupes sociaux. Un tel renversement de perspective amène moins à contester l'idée suivant laquelle l'idéologie serait un guide de lecture de la réalité sociale (1) qu'à rendre possible et historiquement et socialement significative cette lecture.

Ces réflexions nous introduisent aux autres contributions portant sur la réalité sociale tunisienne et marocaine. Toutes ont pour but avoué ou implicite d'évaluer les capacités de l'élite à ordonner la praxis des masses (). Parmi celles-là, celle qui déclare le plus clairement ses intentions et sans doute celle de M. A. ZGHAL. « Le but de cette note, écrit M. ZGHAL dans les premières lignes de sa contribution, est d'essayer de préciser les capacités de l'élite administrative tunisienne à introduire dans les campagnes une catégorie de paysans susceptibles de participer activement à la réussite du projet historiquement de cette élite » ().

Pour répondre à la question qu'il pose, M. ZGHAL utilise le concept d'« élite administrative », rejetant celui de « classe moyenne » celui de « bourgeoisie nationale » ou de « classe bureaucratique ». M. ZGHAL s'en explique ainsi : « Dans le tiers-monde, et plus particulièrement en Tunisie, l'élite administrative n'est pas (...) coincée entre deux classes bien structurées ». Par plus qu'elle n'a encore

(1) LECA (J.) article cité, p. 28.

(2) cf. MARAIS (O.) et WATERBURY (J.) - « Thèmes et vocabulaire de la propagande des élites politiques au Maroc » A.A.N. 1968, p. 57 et s., KHATIBI (A.) « Note descriptive sur les élites administratives et économiques marocaines », Ibid, p. 79 et s., BENSALÉM (L.) - « Origines géographiques et sociales des cadres de l'administration économique des offices et sociétés nationales en Tunisie », Ibid., p. 107 et s.

(3) ZGHAL (A.) « L'élite administrative et la paysannerie en Tunisie ». Ibid. p. 129. Du même auteur : « Construction nationale et nouvelles classes en Tunisie, » *Sociologie de la construction nationale dans les nouveaux Etats*, Bruxelles, ed. de l'Institut de Sociologie, 1968.

dominé toute les autres catégories sociales. Et plus loin : « Notre hypothèse de travail est que cette élite administrative est capable de se détacher de ses assises sociales en essayant de mettre en pratique son propre projet historique qui est une certaine conception du développement de l'économie et de la modernisation de la société (1) ». Nul doute qu'un tel concept ne réponde, par ce qui le justifie, à la spécificité du donné social et du changement social de la société tunisienne voire des pays du tiers-monde. En tout cas, le début de réponse au problème posé, que suggère l'emploi de ce concept, s'inscrit délibérément contre l'idée généralement admise selon laquelle l'administration tunisienne devrait fatalement trouver ses assises du côté de la petite bourgeoisie rurale. Et si la note de M. ZGHAL n'est pas une réponse définitive à la question posée, elle n'en fait pas moins apparaître qu'à la valeur de la nouvelle expérience des coopératives tunisiennes, l'élite administrative a pu « provoquer et obtenir la participation des paysans ayant un niveau de vie nettement inférieur à celui de la couche des classes moyennes » (2). Les mesures prises par l'élite administrative dès 1961 en faveur des très petits exploitants manifeste aux yeux de M. ZGHAL une orientation claire de l'action sociale de celle-ci en faveur de la paysannerie, et l'émergence de *leaders* paysans (3), un facteur bien propre à consolider l'option de l'élite administrative. Dès lors, il reste à savoir, et c'est sur cette interrogation que s'achève la note de M. ZGHAL, « Dans quelle mesure et par quel processus l'élite administrative peut-elle étendre son action à l'ensemble de la paysannerie pauvre ? - »

Nous voudrions, après avoir souligné la richesse des questions formulées par M. ZGHAL et nul doute que les commencements de réponse qu'il donne ici ne servent une réflexion qui s'exerce sur la réalité algérienne par exemple poser également quelques questions. Que l'élite administrative ait pris en 1961 des mesures en faveur des très petits exploitants signifie-t-il qu'elle se soit libérée de toute forme de soumission au projet de la bourgeoisie ? Qu'elle se soit détachée de ses origines sociales (4) ? Le concept empirique d'« élite administrative » n'interdit-il pas de répondre à ces questions ? L'empirisme du concept est-il assez justifié par l'empirisme de l'action de l'élite administrative ?

A la première de ces questions, les contributions consacrées au système politique tunisien, voire à l'organisation administrative tunisienne (5), apportent non *la réponse*, mais les éléments nécessaires

(1) - Ibid, p. 130. .

() - Ibid, p.137.

(3) - Ibid, p. 135-136.

() - Sur les origines sociales de l'élite, cf. BENSALÉM (L.), article cité.

(5) cf GERMANN (R.E.) - « L'administration dans le système politique tunisien », A.A.N., 1968, p. 139 et suivantes, cf. également MABROUK (M.) « L'organisation administrative tunisienne depuis l'indépendance », Ibid, p. 157 et s.

et indispensables à la poursuite d'une réflexion qui s'offre au lecteur de *L'Annuaire d'Afrique du Nord* dans une belle densité.

**

L'annuaire s'améliore et s'enrichit donc chaque année, et ce grâce à une petite équipe permanente et parfaitement au fait des questions maghrébines. Les articles de fond ou études abordant un thème central sous différents angles représentent un véritable apport à la connaissance scientifique. L'ouverture, déjà sensible au niveau du comité de rédaction, est éclatante dans cette partie « Etudes », puisque la moitié des contributions très exactement est apportée par les chercheurs maghrébins eux-mêmes (1). Chronologiques et documents restent irremplaçables, ainsi que la bibliographie arabe.

Il reste donc peu à faire pour que cette publication soit la source unique de toutes les références. Que les noms soient orthographiés selon un système invariable, peut-être. Et que l'on cesse enfin de confondre noms patronymiques et prénoms arabes, comme on en trouve un malheureux exemple en haut de la page 841, où six personnes sur onze se trouvent être les victimes de ce processus ! Que certains ouvrages ou articles non consultés personnellement par les responsables de la chronique bibliographique soient répartis selon de meilleurs critères et que le lecteur ne trouve pas sous le titre « formation professionnelle » un article concernant le mode de production de l'Algérie précoloniale, sous prétexte que le terme *formation* (il s'agit bien entendu ici de la construction nationale) se trouve dans l'intitulé. Que l'on impose une procédure de renvoi aux Journaux Officiels des différents Etats, de façon plus systématique., regroupant les principaux textes juridiques par matières.

Que la bibliographie critique, enfin, soit plus rigoureuse et propose au lecteur un véritable inventaire de la meilleure production de l'année. Ne serait-ce que pour opérer à son intention une présélection des écrits essentiels et lui éviter de se perdre dans un ensemble où articles, thèses et ouvrages se mêlent à l'envi.

Est-ce se montrer trop vétilleux et maniaque ? Nous ne le pensons pas. *L'Annuaire* peut être un instrument d'usage constant. Il y parvient de mieux en mieux. Les Maghrébins, ses principaux utilisateurs, mais aussi les chercheurs de toute nationalité étudiant l'Afrique du Nord, prétendent voir en lui un outil à vocation quasi parfaite. Il y a fort à parier que ses rédacteurs atteindront cet idéal, à l'occasion d'un dixième anniversaire proche, sinon avant.

Philippe LUCAS, Jean-Claude VATIN.

(1) On peut constater ce que donne une lecture hâtive de la table des matières seule. Que penser du compte-rendu express de l'hebdomadaire **Jeune Afrique**, où H. BOURGES souligne que l'article le plus intéressant est celui de J. LECA (notre propre présentation ne l'infirmes pas) parce que celui-ci connaît mieux la réalité, ayant vécu à Alger. Mais où vivent donc MM. KHATIBI, MABROUK, REMILI, et ZGHAL par exemple si ce n'est au Maghreb !

